

Élections

Commission de contrôle des élections

Inscription sur les listes électorales

Peuvent s'inscrire sur les listes électorales de la commune les habitants d'Écully, majeurs, non déchus de leurs droits civiques et de nationalité...

Vote par procuration

Si vous souhaitez voter par procuration, vous pouvez vous faire représenter par un électeur de votre choix, mais qui doit être électeur dans la même...

Bureaux de vote et papiers à présenter pour voter



MAIRIE D'ÉCULLY

1 place de la Libération CS 80212

69134 écully Cedex

HORAIRES:

Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même horaires sauf lundi : journée continue de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés. Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser